



Centre d'Information, de Formation,
et d'Études sur le Budget



BUDGET CITOYEN 2020

COMMUNE DE DIEBOUGOU



Août 2020

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION.....	5
I. COMPTES DE LA COMMUNE ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES.....	6
1. Analyse globale des agrégats (grandes catégories) de dépenses au niveau de la commune.	6
2- Analyse détaillée par section.....	9
2.1- Section fonctionnement	9
2.1.1- Décomposition des recettes de fonctionnement	9
2.1.2- Décomposition des dépenses de fonctionnement	9
2.2- Section investissement.....	10
2.2.1- Décomposition des recettes d'investissement	10
2.2.2- Décomposition des dépenses d'investissement	11
3- Analyse du budget communal par source de financement.....	11
4- Analyse spécifique des dépenses de santé, d'éducation et d'eau potable et assainissement de la commune	12
II- INSCRIPTIONS SPECIFIQUES (PHYSIQUES)	13
1- Inscriptions spécifiques dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'AEPA au titre du budget 2020	13
2- Investissements inscrits dans le Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC) au titre de 2020.....	15
CONCLUSION.....	16

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution des grandes masses du budget entre 2019 et 2020 (en FCFA)	8
Tableau 2 : Décomposition des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune (en FCFA)	10
Tableau 3 : Décomposition des recettes et dépenses d'investissement de la commune (en FCFA)	11
Tableau 4 : Liste des infrastructures prévues dans le secteur de la santé, l'éducation et l'AEPA au titre du budget 2020 de la commune	13
Tableau 5 : Investissements prévus dans le PAIC 2020 de la commune de Diébougou dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement	14
Tableau 6 : Tableau : Parts des dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation, la santé et l'AEPA	15

Liste des graphiques

Graphique 1 : Comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2019 et 2020.....	8
Graphique 2 : Répartition du budget 2020 de la commune par source de financement	11
Graphique 3: Part des dépenses d'éducation, de santé et de l'AEPA issues du PPM dans le budget de la commune	13

Liste des figures

Figure 1 : Matérialisation de l'équilibre budgétaire au niveau de la commune	7
--	---

Lexique des termes budgétaires

Budget communal	État prévisionnel des recettes et des dépenses de la Commune, le budget communal donne pour une année donnée, l'ensemble des recettes et des dépenses attendues au niveau de la Commune. Les différentes composantes d'un budget sont : (i) un tableau des recettes ; (ii) un tableau justificatif des recettes ; (iii) un tableau de présentation des dépenses et (iv) des annexes.
Budget primitif	Il s'agit du budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. C'est l'acte qui donne l'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget de la Commune, pour la période qui s'étend du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.
Budget supplémentaire	Le budget supplémentaire est le budget primitif modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives.
Section de fonctionnement	La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Commune. Lorsqu'il y a plus de recettes par rapport aux dépenses, au niveau de la section de fonctionnement, le surplus de recettes est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la Commune, et ensuite il peut servir d'autofinancement pour renforcer le financement des investissements prévus par la Commune.
Section d'investissement	La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la Collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune.
Recettes (recettes fiscales et recettes non fiscales)	Les recettes représentent l'ensemble des ressources financières de la Commune. On en distingue deux (02) types : les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Les recettes fiscales sont des prélèvements obligatoires, sans contrepartie alors que les recettes non fiscales sont des prélèvements faits moyennant un service rendu par la Commune à une tierce personne.
Dépenses (de fonctionnement et d'investissement)	Les dépenses constituent les charges de la Commune. On en distingue deux (02) types : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ou dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants. Elles sont destinées à la couverture de toutes les charges liées au fonctionnement de la Commune.

	Quant aux dépenses d'investissement, elles sont constituées d'équipement et de réalisation d'infrastructures telles que la construction de centres de santé, des infrastructures éducatives, des forages, etc.
Ressources propres	Il s'agit des ressources que la Commune peut mobiliser par elle-même en vertu des prérogatives que la loi leur confère.
Transferts de l'État	Il s'agit des ressources que l'État met à la disposition de la Commune dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Ces ressources permettent de couvrir une partie du fonctionnement et de l'investissement de la Commune.
Autres partenaires	Les appuis des autres partenaires correspondent aux des appuis reçus par la Commune dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces appuis sont différents de ceux faits par l'État central.
Plan annuel d'investissement de la commune	Le Plan annuel d'investissement communal (PAIC) est le programme annuel des projets municipaux retenus et approuvés par le Conseil municipal dans le cadre de son plan d'investissement et qui seront exécutés durant l'année. Le PAIC est généralement produit à partir de la section investissement du budget de la Commune.
Plan de passation des marchés	Le plan de passation des marchés (PPM) est un outil d'aide à la mise en œuvre des activités planifiées au niveau de la Commune. Il intervient dans la programmation des activités d'achat de fournitures ou d'équipements, de réalisation d'infrastructures et de manifestation d'intérêt. Le PPM présente un tableau des biens, des services et des travaux de la Commune au cours d'une année donnée

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPA : Approvisionnement en eau potable et assainissement

AN : Assemblée nationale

CEEP : Centres d'éveil et d'éducation préscolaire

CEG : Collège d'enseignement général

CELPAC : Centre national de lecture et d'animation culturelle

COPEGOL : Compétition pour l'excellence dans la gouvernance locale

CPAF : Centre permanent d'alphabétisation et de formation

DMEG : Dépôt des médicaments essentiels génériques

FCFA : Franc de la communauté financière africaine

FPDCT : Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales

MENAPLN : Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales

PACT : Programme d'appui aux collectivités territoriales

PAIC : Plan d'investissement annuel communal

PPM : Plan de passation des marchés

PTF : Partenaire technique et financier

INTRODUCTION

En marche depuis 2006, la communalisation intégrale du territoire, adoptée par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 et modifiée par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009, peine à fonctionner convenablement du fait des insuffisances dans plusieurs domaines. La mise en œuvre de la décentralisation nécessite davantage de ressources pour la conduite des actions de développement décentralisé.

Instrument de mise en œuvre des politiques publiques, le budget public, pour être le reflet des aspirations des populations, doit être accessible et compréhensible par l'ensemble des citoyens. Son élaboration et son exécution doivent respecter les principes de l'État de droit à savoir la légalité, la transparence, le contrôle démocratique et la responsabilité.

C'est dans ce sens que la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso fait de l'obligation de rendre compte un principe clé de gestion budgétaire. La redevabilité fait appel au respect des critères de transparence de la gestion budgétaire et implique inversement que le citoyen contrôle et évalue régulièrement la gestion des affaires publiques afin d'impulser une gestion participative et inclusive tant au niveau national que local.

Pour ce faire, le citoyen, pour qui le budget est mis en œuvre à travers le financement des services publics, doit disposer à temps d'informations accessibles, suffisantes et compréhensibles sur ce budget afin d'influer les décisions de politiques publiques pour une meilleure prise en compte de ses besoins.

Il est donc capital de travailler à assurer une large diffusion des données, une meilleure compréhension desdites données, un bon suivi-contrôle et une auto-évaluation des actions gouvernementales par les citoyens au niveau local.

Cet objectif peut être atteint à travers l'élaboration des budgets citoyens communaux qui visent spécifiquement à :

- favoriser une meilleure compréhension du budget de la commune par les citoyens et partant, inciter en eux, l'envie de payer l'impôt ;
- suivre et évaluer plus facilement pour les populations, l'exécution des prévisions budgétaires escomptées par la commune ;
- mieux formuler les argumentaires de plaidoyer pour une amélioration de la qualité de la dépense publique locale.

En rappel, une meilleure compréhension du budget par la population favorisera son adhésion à l'effort fiscal et lui permettra d'assurer efficacement son rôle de veille citoyenne. En effet, les citoyens seront à mesure de suivre la mise en œuvre et d'évaluer plus facilement les politiques publiques en formulant des observations sur les forces et les faiblesses du budget de l'État et des collectivités territoriales.

Le présent budget citoyen retrace les comptes (grandes masses) et les inscriptions spécifiques dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de Diébougou ; l'une des commune d'intervention du projet « Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption », financé par l'Union Européenne.

I. COMPTES DE LA COMMUNE ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

Selon la nomenclature du budget des collectivités, le budget est composé de deux (02) grandes sections :

- la section fonctionnement qui comprend les charges liées au fonctionnement de la collectivités telles que l'achat des fournitures de bureau, les salaires, le carburant, etc. ;
- la section investissement qui correspond aux différentes réalisations, constructions d'écoles, de centres de santé, acquisition de véhicules, etc.

Contrairement à l'État où le principe d'équilibre budgétaire n'a pas un caractère véritablement contraignant, la loi impose aux collectivités territoriales d'adopter des budgets en équilibre de sorte que l'ensemble des dépenses inscrites soit couvert par des recettes prévisibles.

Cet équilibre doit être également assuré à l'intérieur de chaque section plus précisément. En effet, les sections de fonctionnement et d'investissement doivent chacune être votées en équilibre, les recettes devant couvrir l'ensemble des dépenses. Un excédent éventuel de la section de fonctionnement est cependant autorisé dès lors qu'il est affecté au financement de la section d'investissement.

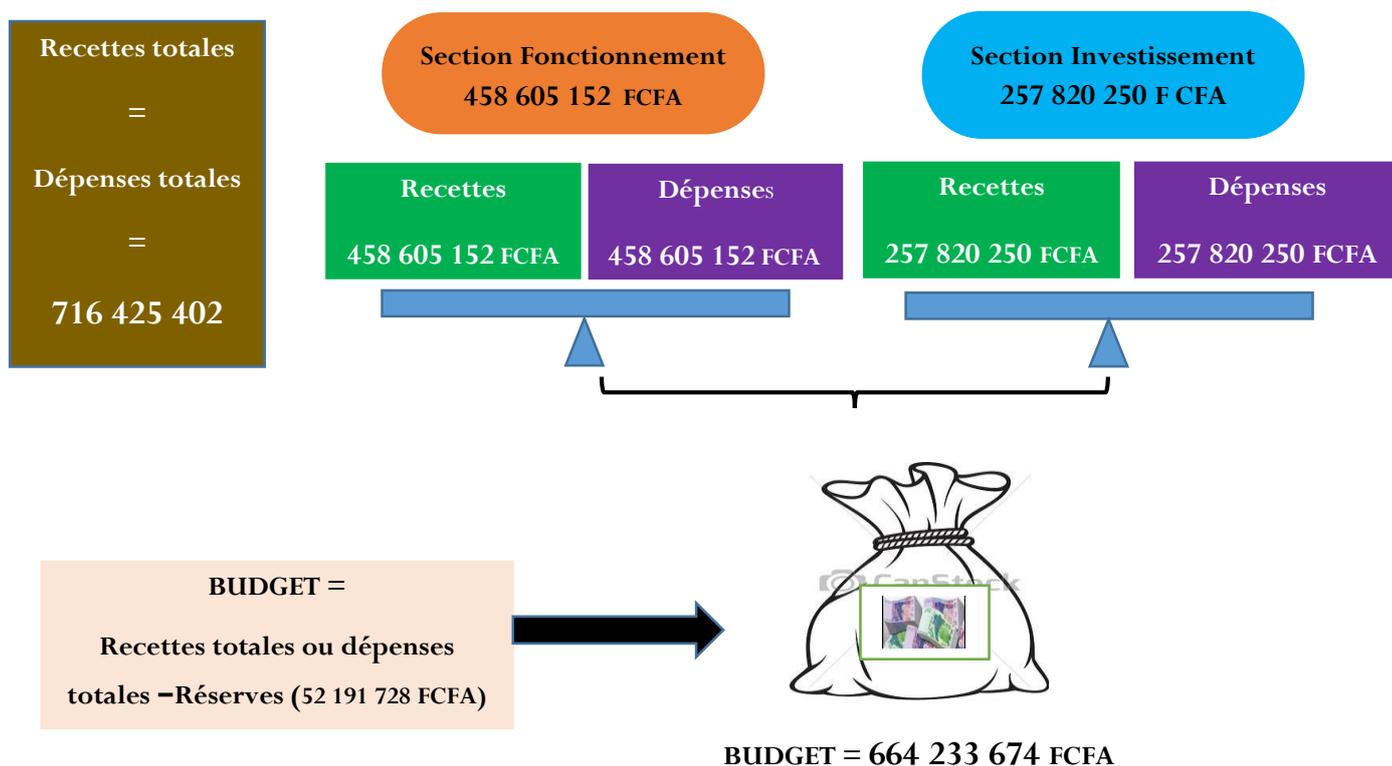
Dans cette section, il sera question de présenter les grands comptes du budget de la commune, leur évolution et les parts allouées au secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et l'AEPA.

1. Analyse globale des agrégats (grandes catégories) de dépenses au niveau de la commune

Pour l'année 2020, le budget global prévisionnel de la commune de Diébougou est estimé à **664 233 674 FCFA**. Ce montant correspond à la somme des recettes totales ou des dépenses totales desquelles on retranche les réserves qui constituent la part des recettes de fonctionnement destinées au financement de l'investissement (l'autofinancement de l'investissement) tel que présenté dans le schéma ci-dessous.

Cette opération est effectuée pour contraindre les communes à un autofinancement de leur investissement à hauteur d'au moins 20% de leurs ressources propres : c'est une condition d'équilibre du budget des communes.

Figure 1 : Matérialisation de l'équilibre budgétaire au niveau de la commune



Pour l'année 2020, le budget total de la commune ressort à **664 233 674 FCFA** contre **505 636 661 FCFA** en 2019, soit une hausse de 31,37%.

En s'intéressant aux sections du budget 2020, on constate que la prévision budgétaire est de 458 605 152 FCFA pour le fonctionnement (64,01%) et 257 820 250 FCFA pour l'investissement (35,99%). En 2019, 67,97% du budget de la commune étaient orientés vers le fonctionnement et 32,03% vers l'investissement. Comparées à 2020, les dotations budgétaires des sections « investissement » et « fonctionnement » connaissent, en 2020, des augmentations respectives de 46,21% et de 22,57%.

Le tableau suivant présente la balance générale du budget de la commune au titre des exercices budgétaires de 2019 et 2020.

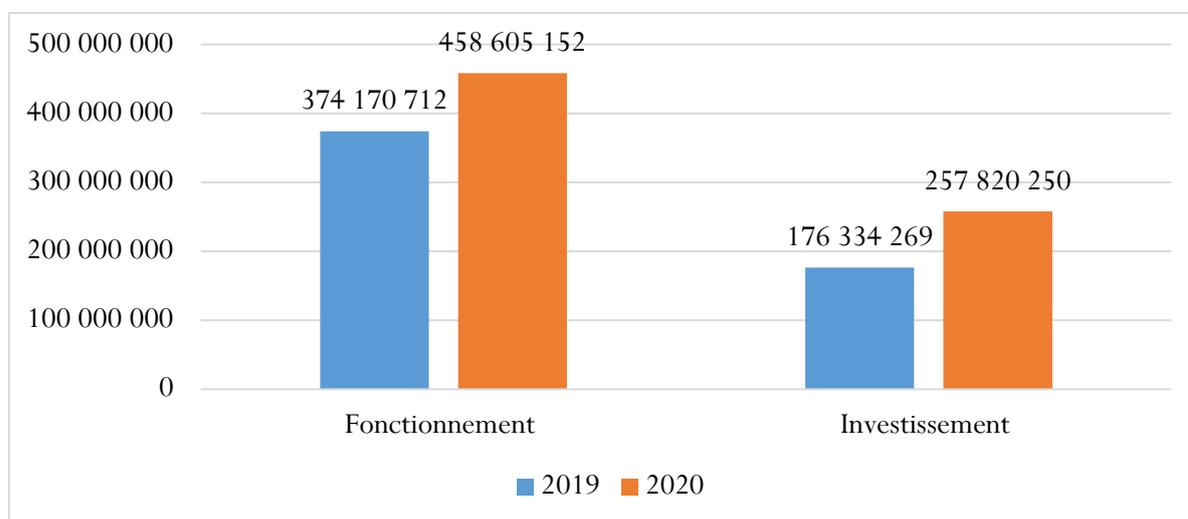
Tableau 1 : Évolution des grandes masses du budget de la commune entre 2019 et 2020 (en FCFA)

Rubriques	Années		Variation relative 2019-2020	Part dans le budget de 2019	Part dans le budget 2020
	2019	2020			
Section fonctionnement					
Recettes	374 170 712	458 605 152	22,57%	67,97%	64,01%
Dépenses	374 170 712	458 605 152	22,57%		
Section d'investissement					
Recettes	176 334 269	257 820 250	46,21%	32,03%	35,99%
Dépenses	176 334 269	257 820 250	46,21%		
<i>Total recettes = total dépenses</i>	550 504 981	716 425 402	30,14%		
TOTAL BUDGET	505 636 661	664 233 674	31,37%		

Source : Budgets primitifs 2019 et 2020 de la commune de Diébougou

Le graphique ci-dessus fait une comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2019 et 2020.

Graphique 1 : Comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2019 et 2020



Il ressort du graphique que les dépenses fonctionnement et d'investissement pour l'année 2020 sont en hausse par rapport à celles de 2019.

2- Analyse détaillée par section

2.1- Section fonctionnement

2.1.1- Décomposition des recettes de fonctionnement

En considérant la rubrique « recette de fonctionnement » pour l'année 2020, il ressort du tableau ci-dessous que la composante la mieux dotée est celle relative aux « recouvrements, participation et dotations » c'est-à-dire les transferts de l'État qui représentent 45,48% du total des recettes de fonctionnement, suivie des « produits domaniaux » (20,45%) et des « impôts et taxes et contributions directes » (17,30%). En comparant ces composantes à leur niveau de 2019, on remarque que la plupart des composantes sont en hausse à l'exception des produits exceptionnels et des produits divers qui ont baissé respectivement de 75,07% et 2,56% en 2020. La plus forte hausse en 2020 provient des recouvrements, participations et dotations c'est-à-dire les transferts de l'État (+39,21%), suivis des produits domaniaux (+18,23%) et des impôts et taxes et contribution directes (+12,48%).

2.1.2- Décomposition des dépenses de fonctionnement

En s'intéressant à la rubrique dépenses, la composante la plus dotée pour l'année 2020 est celle relative aux « denrées et fournitures consommées » qui représente 37,60%. Elle est suivie « des frais de personnel » (23,33%), de l'« excédent ordinaire capitalisé » (11,38%) et des « frais de gestion générale et de transport » (11,38%).

En considérant l'évolution des composantes des dépenses de fonctionnement par rapport à leur niveau de 2019, pendant que des hausses sont constatées dans certaines rubriques, des baisses sont constatées dans d'autres rubriques. La plus forte hausse constatée en 2020 provient des « denrées et fournitures consommées » qui enregistrent un accroissement de 55,94% par rapport à son niveau de 2019 et la forte baisse est observée au niveau de la rubrique « participation et prestations au bénéfice de tiers » avec une régression de 40,63% par rapport à 2019.

Tableau 2 : Décomposition des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune (en FCFA)

SECTION FONCTIONNEMENT					
	Rubriques	2019	2020	Variation relative 2019-2020	Part dans le budget de 2020
	RECETTES	374 170 712	458 605 152	22,57%	100,00%
70	Produits de l'exploitation	22 050 000	24 650 000	11,79%	5,37%
71	Produits domaniaux	79 315 200	93 772 000	18,23%	20,45%
73	Recouvrements, participations et dotations	149 829 112	208 579 232	39,21%	45,48%
74	Produits divers	19 500 000	19 000 000	-2,56%	4,14%
75	Impôts et taxes et contributions directes	70 545 000	79 350 000	12,48%	17,30%
76	Impôts et taxes indirects	29 431 400	32 381 400	10,02%	7,06%
79	Produits exceptionnels	3 500 000	872 520	-75,07%	0,19%
	DEPENSES	374 170 712	458605152	22,57%	100,00%
60	Denrées et fournitures consommées	110 588 879	172 455 165	55,94%	37,60%
61	Allocations - subventions	19 684 903	20 786 426	5,60%	4,53%
63	Travaux et services extérieurs	57 744 147	44 498 955	-22,94%	9,70%
64	Participation et prestations au bénéfice de tiers	800 000	475000	-40,63%	0,10%
65	Frais de personnel	92 485 820	106 987 313	15,68%	23,33%
66	Frais de gestion générale et de transport	40 168 083	52 210 565	29,98%	11,38%
67	Frais financiers	4 500 000	7000 000	55,56%	1,53%
69	Charges exceptionnelles	3 330 560	2 000 000	-39,95%	0,44%
83	Excédent ordinaire capitalisé	44 868 320	52 191 728	16,32%	11,38%
	Total budget	505 636 661	664 233 674	31,37%	

Source : Budgets primitifs 2019-2020 de la commune

2.2- Section investissement

2.2.1- Décomposition des recettes d'investissement

En 2020, les recettes d'investissement de la commune sont composées des « dotations-subventions-dons et legs » à hauteur de 79,76% et des réserves 20,24% qui constituent la contribution de la commune elle-même en terme d'investissement. Comparativement à 2019, le niveau des réserves et celui des dons, subvention et legs sont en hausse en 2020 respectivement de 16,32% et de 56,41%.

2.2.2- Décomposition des dépenses d'investissement

Au niveau des dépenses d'investissement, la composante la mieux dotée est celle relative aux « immobilisations en cours » qui représente 93,84% du total des dépenses, suivie des « immobilisations corporelles et incorporelles » (6,16%).

En comparant leur niveau de 2020 à celui de 2019, il ressort que les immobilisations en cours sont en hausse de 59,59% tandis que les immobilisations corporelles et incorporelles sont en baisse de 35,81%.

Tableau 3 : Décomposition des recettes et dépenses d'investissement de la commune (en FCFA)

SECTION FONCTIONNEMENT					
	Rubriques	2019	2020	Variation relative 2019-2020	Part dans le budget de 2020
	RECETTES	176 334 269	257 820 250	46,21%	100,00%
10	Dotations-subventions-dons et legs	131 465 949	205 628 522	56,41%	79,76%
11	Réserves	44 868 320	52 191 728	16,32%	20,24%
	DEPENSES	176 334 269	257 820 250	46,21%	100,00%
21	Immobilisations corporelles et incorporelles	24 730 000	15 873 750	-35,81%	6,16%
23	Immobilisations en cours	151 604 269	241 946 500	59,59%	93,84%
	Total budget	505 636 661	664 233 674	31,37%	

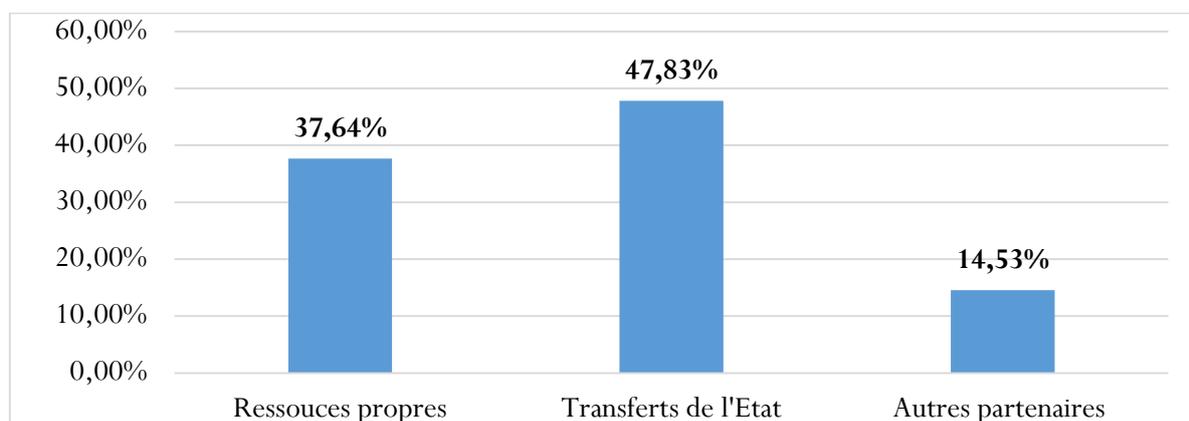
Source : Budgets primitifs 2019-2020 de la commune

3- Analyse du budget communal par source de financement

Les dépenses du budget de la commune de Diébougou sont financées à travers les ressources mobilisées. Ces ressources proviennent des impôts et taxes collectées par la commune (ressources propres), des transferts de l'État pour l'exercice des compétences transférées et des appuis projet et programmes des autres partenaires de développement.

Le graphique ci-dessous donne la répartition du budget communal par source de financement en 2020.

Graphique 2 : Répartition du budget 2020 de la commune par source de financement



Il ressort du graphique, que les transferts de l'État constituent la plus grande composante des ressources de la commune de Diébougou. Ces transferts représentent 47,83% du budget total de la commune. Ils sont suivis de la contribution des ressources propres de la commune qui sont de 37,64% et des appuis des autres partenaires qui sont de 14,53%.

La contribution des ressources propres au financement de ce budget reste relativement faible et traduit une forte vulnérabilité au regard de la dépendance des ressources de l'État et des celles des autres partenaires. En effet, la réalisation des investissements prévisionnels devient problématique dès lors que ces ressources ne sont pas mobilisées. Les dépenses de fonctionnement étant dans leur grande majorité des dépenses incompressibles.

4- Analyse spécifique des dépenses de santé, d'éducation et d'eau potable et assainissement de la commune

Dans cette section, l'analyse a porté sur toutes les dépenses répertoriées dans le plan de passation des marchés publics de la commune au titre de l'année 2020. Ces dépenses intègrent le fonctionnement et l'investissement. Toutefois, elles n'intègrent pas les dépenses de personnel et les autres charges de fonctionnement qui ne passent pas par un marché public (frais d'électricité, d'eau, etc.).

Ainsi, pour l'année 2020 et sur la base du Plan de Passation des Marchés (PPM), les dépenses de santé de la commune de Diébougou sont estimées à 82 428 416 FCFA, soit 4,94% du budget global de la commune. Les dépenses de santé au titre du fonctionnement représentent 33,59% des dépenses totales de santé tandis que l'investissement est de 66,41%, soit respectivement 27 687 409 FCFA et 54 741 007 FCFA.

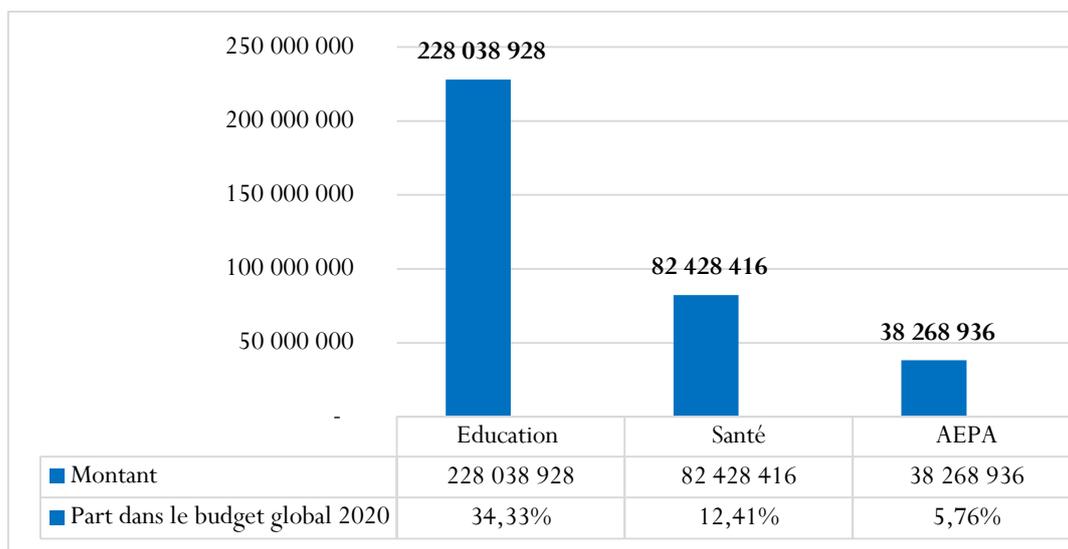
Pour le secteur de l'éducation, pour la même année, les dépenses sont estimées à 228 038 928 FCFA et représentent 34,33% du budget total de la commune. Dans ces dépenses, le fonctionnement représente 66,66% et l'investissement 33,34%.

Pour ce qui concerne le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, la prévision budgétaire de la commune est de 38 268 936 FCFA composée de fonctionnement et d'investissement. Ce montant représente 5,76% du budget de la commune. Le fonctionnement représente 872 000 FCFA et l'investissement 37 396 936 FCFA, soit respectivement 2,28% et 97,72% du budget du secteur.

En comparant les trois (03) secteurs, il ressort du graphique ci-dessous que le secteur de l'éducation est le secteur le plus doté avec 34,33% du budget global, suivi du secteur de la santé avec 12,41% et du secteur de l'eau potable et de l'assainissement avec 5,76%. Cependant, malgré que ce dernier secteur soit le moins doté, il demeure en plus du secteur de la santé, les secteurs où la part relative consacrée à l'investissement est plus importante que celle du fonctionnement.

Le cumul des dépenses dans les trois (03) secteurs à savoir la santé, l'éducation, et l'AEPA est de 84,76% de l'ensemble des dépenses exécutées par des marchés publics et 52,50% du budget global de la commune. Ce niveau élevé de dépenses dans les secteurs sociaux indique clairement que les secteurs sociaux semblent être une priorité pour la commune.

Graphique 3: Part des dépenses d'éducation, de santé et de l'AEPA issues du PPM dans le budget de la commune



II- INSCRIPTIONS SPECIFIQUES (PHYSIQUES)

1- Inscriptions spécifiques dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'AEPA au titre du budget 2020

Au titre du budget primitif 2020, la commune de Diébougou a prévu faire des réalisations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et de l'assainissement. Ces réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Liste des infrastructures prévues dans le secteur de la santé, l'éducation et l'AEPA au titre du budget 2020 de la commune

Source de financement	Imputation budgétaire	Montant (FCFA)	Nature de la prestation	Mode de passation
SANTE				
Transfert Santé	Chap.23 Art. 232	52 003 957	Construction d'une maternité + latrine douche, de deux latrines et d'un dépôt MEG à Bagane (lot 1)	Appel d'offre accéléré
Transfert Santé	Chap.23 Art. 233	2 737 050	Suivi-contrôle de Construction d'une maternité + latrine douche, de deux latrines et d'un dépôt MEG à Bagane (lot 1)	demande de cotation

Source de financement	Imputation budgétaire	Montant (FCFA)	Nature de la prestation	Mode de passation
Total santé		54 741 007		
EDUCATION				
Transfert MENAPLN	Chap. 21 Art. 214 Para. 2145	1 203 750	Acquisition de mobiliers Scolaire au profit du CPAF de Nipodja	Dde de cotation
FPDCT	Chap. 23 Art. 232	15 087 445	Construction de deux salles de classe au CEG de Bamako (lot 2)	Appel d'offre accéléré
Fonds propres	Chap. 23 Art. 232	3 325 000	Achèvement d'une salle de classe au CEG de Bamako	Appel d'offre accéléré
Transfert MENAPLN	Chap. 23 Art. 232	10 972 500	Construction d'un CPAF à Nipodja (lot 1)	appel d'offre accéléré
Transfert MENAPLN	Chap. 23 Art. 232	2 850 000	réhabilitation de l'école de Dankoblé (lot 2)	appel d'offre accéléré
Fond propre	Chap. 23 Art. 232	2 082 142	Aménagement du CELPAC de Diébougou	Demande de cotation
Fond propre	Chap. 23 Art. 232	109 586	Suivi contrôle aménagement CELPAC	Consultation de consultant
Transfert MENAPLN	Chap. 23 Art. 232	15 391 866	Construction de deux salles de classe à l'école Bagane (lot 1)	Demande de prix
PACT/COPEGOL	Chap. 23 Art. 232	9 500 000	Construction d'un bureau+latrines à 4 postes + cuisines au CEEP du sect 7 (lot 1)	Demande de prix
Fonds propres	Chap. 23 Art. 232	11 875 000	achèvement de six (06) salles de classe dans les écoles progressives à Bamako 2 et à Voukoum (lot 2)	Demande de prix
FPDCT	Chap. 23 Art. 232	794 076	Suivi-contrôle de Construction de deux salles de classe au CEG de Bamako (lot 2)	consultation de contation
Fonds propres	Chap. 23 Art. 232	175 000	Suivi-contrôle des travaux d'achèvement d'une salle de classe au CEG de Bamako lot 4	consultation de consultant
Fonds propres	Chap. 23 Art. 232	625 000	suivi-contrôle des travaux d'achèvement de six salles classes dans les écoles progressives à Bamako et à Voukoum	consultation de consultant
MENAPLN	Chap. 23 Art. 232	577 500	suivi-contrôle construction d'un CPAF à Nipodja	consultation de consultant
MENAPLN	Chap. 23 Art. 232	150 000	suiv-contrôle réhabilitaion école de Dankoblé	consultation de consultant
MENAPLN	Chap. 23 Art. 232	810 098	suivi-contrôle construction de 2 salles de classe à Bagane (lot 1)	consultation de consultant

Source de financement	Imputation budgétaire	Montant (FCFA)	Nature de la prestation	Mode de passation
PACT/COPEGOL	Chap. 23 Art. 232	500 000	suivi-contrôle construction d'un bureau+latrines+cuisine au CEEP du secteur 7	consultation de consultant
Total Éducation		76 028 963		
AEPA				
Transfert MENAPLN	Chap. 23 Art. 232	8 949 654	Construction de deux blocs de latrines à quatre postes dont un (01) au post primaire de Loto et un (01) autre à l'école de Diasser (lot 2)	Demande de prix
Etat (Fonds miniers)	Chap. 23 Art. 232	12 327 436	Réalisation d'ouvrages de franchissement dans la ville de Diébougou et dans les villages de Mébar, Naborgane et Nanè	Demande de prix
Etat (fonds minier)	Chap. 23 Art. 233	648 812	Suivi-contrôle des travaux de réalisation d'ouvrages de franchissement dans la ville et dans les villages de Mébar, Naborgane et Nanè	Consultation de consultant
MENAPLN	Chap. 23 Art. 232	471 034	Suivi-contrôle construction deux blocs de latrines à 4 postes dont un au Post-Primaire de Loto et l'autre à Diasser (lot 2)	Consultation de consultant
Fonds propres	Chap. 23 Art. 235	15 000 000	Complément pour la contribution de la commune pour la réalisation d'une AEPS à Bapla 1	Convention
Total AEPA		37 396 936		
Total général		168 166 906		

Source : PPM 2020 de la commune

Il ressort du tableau que pour l'année 2020, la commune de Diébougou envisage faire plusieurs réalisations dans les trois (03) secteurs ci-dessus énumérés. Ces réalisations seront financées par le fonds minier de développement local, le programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT), le Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT), les transferts de l'État et les ressources propres de la commune.

2- Investissements inscrits dans le Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC) au titre de 2020

Le plan d'investissement annuel représente la tranche annuelle de l'investissement prévu dans le plan communal de développement de la collectivité. Le montant total du PAIC prend en compte certains dépenses extrabudgétaires. De ce fait, le budget total de la Commune est différente de celui issu du PAIC.

Les réalisations prévisionnelles de ce plan traduisent en partie les besoins et les attentes des citoyens en terme de services publics pour l'année considérée.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réalisations issues du plan d'investissement annuel 2020 de la commune de Diébougou dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et assainissement.

Tableau 5 : Investissements prévus dans le PAIC 2020 de la commune de Diébougou dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement

N°	Libellé de l'activité	Localisation (Villages/secteurs)	Programme physique (Quantité)	Programmation financière (FCFA)	financement en FCFA			Nom du PTF
					CT	État	PTF	
SANTÉ								
12	Construction partielle d'un centre médical	Diébougou		54 741 007	0,00	54 741 000	54 741 007	ETAT
Total santé							54 741 007	
EDUCATION								
13	Finition d'une salle de classe au CEG de Bamako	Bamako		3 500 000			3 500 000	CT
14	Construction de deux (02) salles de classe au CEG de Bamako	Bamako		15 000 000			15 000 000	Fonds permanent
15	Construction de 2 salles de classe à l'école de Bagane	Bagane		16 201 964	16 201 964		16 201 964	
16	Réhabilitation de l'école de Dankomblé	Dankomblé		3 500 000			3 500 000	CT
17	Construction d'un CEPAF	Nipodja		15 000 000		15 000 000	15 000 000	État
Total éducation							53 201 964	
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT								
18	Construction de 2 blocs de latrines à 4 postes	CEG de Loto et de Diasser	1	9 420 688			9 420 688	CT
19	Réalisation d'une AEP- Multi Village Bamako 1 (Bamako ; Voukoum ; Diasser ; Mebar et Kolepar)	Bamako1	1	182 000 000	10 000 000		91 000 000 (Lions Clubs) 81 000 000 (à rechercher)	CT+ autres PTF+Lions club de Bordeaux
Total AEPA							191 420 688	
Total général							299 363 659	

Source : PAIC 2020 de la commune

Afin d'apprécier les priorités en matière d'investissement sociaux de la commune de Diébougou, les poids des dépenses d'investissement dans le PAIC pour chacun des trois (03) secteurs ont été évalués. Ces poids sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Tableau : Parts des dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation, la santé et l'AEPA

SECTEURS	MONTANT
SANTE	54 741 007
PART SANTE	11,07%
EDUCATION	53 201 964
PART EDUCATION	10,76%
EAU ET ASSAINISSEMENT	191 420 688
PART EAU ET ASSAINISSEMENT	38,72%
EDUCATION+AEPA+SANTE	299 363 659
PART EDUCATION+AEPA+SANTE	60,55%
TOTAL GENERAL	494 401 530

Source : PAIC 2020 de la commune

L'exploitation des données de ce tableau indique que les dépenses d'investissement au profit de l'éducation représentent 10,76% du budget total d'investissement de la commune et celles de la santé 11,07%. Les dépenses d'investissement pour le secteur de l'eau et l'assainissement représentent 38,72% par rapport aux dépenses totale d'investissement.

La part globale (cumul) des dépenses d'investissement dans les trois secteurs notamment l'éducation, l'AEPA et la santé est de 60,55% des dépenses totales d'investissement de la commune de Diébougou.

Plus de 50% des dépenses d'investissement sont donc orientées vers les secteurs sociaux. Ce qui pourrait signifier que les secteurs sociaux sont suffisamment pris en compte dans la programmation des investissements de la commune. En effet, les dépenses publiques dans ces secteurs, touchent directement les plus pauvres et améliorent leur niveau de vie.

CONCLUSION

Le budget primitif 2020 de la commune de Diébougou est en hausse par rapport à son niveau de 2019. Cette hausse est imputable aussi bien à celle des dépenses d'investissement qu'à celle des dépenses de fonctionnement.

La structure du budget par source de financement indique qu'il sera financé majoritairement par l'État dans le cadre de l'exercices des compétences transférées et dans une moindre mesure, par la contribution des ressources propres ; les appuis des autres partenaires au financement de ce budget étant relativement très faible.

Pour l'année 2020, certains investissements sont prévus dans le budget en ce qui concerne le domaine de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et de l'assainissement. De façon globale, le volume des dépenses au profit des secteurs sociaux est assez important et représente plus de 52,50% du budget de la commune car l'essentiel des besoins des populations sont de nature sociale.

La réalisation des investissements prévus nécessite l'implication de tous les citoyens afin que les ressources initialement prévues puissent être mobilisées. Toutefois, cette implication ne sera possible que si des démarches de participation citoyenne sont adoptées par les autorités locales dans la mesure où cela permet d'améliorer la gouvernance au niveau local. En effet, ces démarches inclusives améliorent la circulation de l'information et permettent que ceux qui sont directement touchés par les décisions publiques aient la possibilité de s'exprimer.

Liens utiles :

www.cifoeb.org

www.renlac.com

www.veenem.org